



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Agriculture à Mayotte

Question écrite n° 1059

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'agriculture à Mayotte. Le 101e département français est le département comptant le plus d'agriculteurs par habitant. En effet, le tiers des Mahorais ont une activité de production agricole. L'île n'est cependant pas auto-suffisante et les exportations sont faibles. Pourtant, en matière agricole, en agroforesterie et en transformation agroalimentaire, l'activité est dynamique. De plus, les potentialités de valorisation à Mayotte de productions agricoles de pays voisins en vue de créer directement sur le territoire des emplois et de la valeur ajoutée sont réelles. Enfin, le développement de filières agricoles d'excellence est porté depuis quelques années par nombre de jeunes entrepreneurs locaux qui aspirent à fournir le marché local mais également à exporter des produits à forte valeur ajoutée, notamment vers l'Europe, comme la vanille bio ou encore l'ananas victoria bio, pour ne prendre que ces deux exemples. Aussi, il lui demande de lui indiquer ce qu'il entend entreprendre pour développer l'agriculture, l'agroforesterie et l'agroalimentaire à Mayotte en vue de créer de l'emploi, de la valeur ajoutée locale, de favoriser l'autosuffisance alimentaire de Mayotte, l'intégration régionale du secteur agricole et d'intégrer les filières mahoraises dans les circuits commerciaux européens.

Texte de la réponse

Le Président de la République a initié lors de son discours du 25 octobre 2019 à La Réunion, la démarche de transformation agricole des outre-mer qui doit permettre collectivement de définir des stratégies de développement des productions locales, adaptées aux spécificités des territoires, pour tendre vers l'autonomie alimentaire à l'horizon 2030, mais aussi pour développer de la valeur et créer de l'emploi, y compris par des productions innovantes et des produits de qualité à haute valeur ajoutée. La concertation locale sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles et sur le plan d'autonomie alimentaire sera lancée dans les prochains jours en vue d'aboutir à des orientations partagées et un plan d'actions opérationnel. Elle parachèvera les réflexions menées depuis maintenant trois ans dans le cadre des états généraux locaux de l'agriculture ou de la stratégie de souveraineté alimentaire de Mayotte. Le programme d'options spécifiques à l'éloignement à et à l'insularité (POSEI) comporte des mesures destinées à accompagner les différents maillons des filières agricoles mahoraises, conçues pour répondre aux enjeux du territoire. Par ailleurs, d'autres interventions dans le cadre de la politique de développement rural, notamment à travers les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles et des groupement de producteurs, concourent à soutenir le dynamisme du secteur agricole mahorais, en mobilisant le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). La filière volaille de chair a ainsi été dotée du premier abattoir de volaille privé depuis près de vingt ans, qui a permis de passer d'un volume de 100 tonnes en 2019 à plus de 350 tonnes en 2022. Concernant la filière fruits et légumes, un centre de conditionnement verra le jour d'ici un an. Sur le plan budgétaire, l'effort en faveur des productions végétales et animales mahoraises a été maintenu et même augmenté dans le cadre du POSEI. En effet, le maintien des crédits du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) a pu être obtenu pour la programmation 2023-2027, grâce à une forte mobilisation du Gouvernement et des parlementaires européens, soit 278 millions d'euros (M€) par an. En parallèle, les fonds de l'État en complément du FEAGA

dans le cadre du POSEI, dits crédits CIOM, ont été portés de 40 à 45 M€ conformément aux engagements du Président de la République en octobre 2019. Ce montant a même été ponctuellement relevé à plus de 46 M€ pour l'année 2020, 48 M€ pour l'année 2021 et 52 M€ pour 2022, soit au-delà des engagements pris. De plus, les aides du volet agricole du plan de Relance ont permis aux agriculteurs ultramarins, y compris à Mayotte, de s'équiper en agroéquipements nécessaires à la transformation agro-écologique des exploitations, d'accompagner la modernisation des abattoirs ou encore des projets locaux en faveur d'une alimentation durable (deux PAT ou « projets alimentaires territoriaux » sont ainsi d'ores et déjà portés par la communauté d'agglomération Dembéné-Mamoudzou et la communauté de communes du Centre-Ouest), contribuant ainsi à la dynamique de la transformation agricole des outre-mer. Le Gouvernement reste mobilisé aux côtés des filières, notamment à travers le volet agricole, agroalimentaire et forestier du plan d'investissement « France 2030 » qui a vocation à soutenir l'innovation et à accélérer la transition vers une alimentation saine, durable et traçable.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1059

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2022](#), page 3899

Réponse publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1709